Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens

Herausgeber: Association suisse des électriciens

Band: 26 (1935)

Heft: 14

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

Ordre du jour de la 43^e assemblée générale ordinaire de l'UCS

samedi, 7 septembre 1935, à 15 heures 30,

à Zermatt (Hôtel Zermatterhof)

Discours de bienvenue.

- 1° Nomination de deux scrutateurs.
- 2° Approbation du procès-verbal de la 42° assemblée générale du 7 juillet 1934 à Aarau 1).
- 3° Approbation du rapport du comité sur l'année 1934 2).
- 4° Compte de l'UCS pour l'exercice 1934 2); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du
- 5º Approbation du rapport de la Section des achats sur l'année 1934 2); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 6° Fixation des cotisations des membres de l'UCS pour 1936, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
- 7° Budget de l'UCS pour 1936 2); proposition du comité.
- 8° Budget de la Section des achats pour 1936 2); proposition du comité.
- 9° Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1934 2) et compte 1934, approuvés par la commission d'administration.
- 10° Budget du Secrétariat général pour 1936²), approuvé par la commission d'administration.
- 11° Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) sur l'année 1934 et budget pour l'année 1935^{2}).
- 12° Nominations statutaires:
 - a) de 3 membres du comité;
 - b) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 13° Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.
- 14° Divers: propositions des membres.

Pour le comité de l'UCS:

Le président:

Le secrétaire général: (sig.) A. Kleiner.

(sig.) R. A. Schmidt.

Voir Bulletin 1934, No. 24.
 Voir Bulletin 1935, No. 12.

Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS).

Rapport présenté par le comité à l'assemblée générale sur l'exercice 1934.

La composition du comité pendant l'année 1934 est demeurée ce qu'elle était en 1933:

MM. Schmidt (Lausanne), Président, Andreoni (Lugano), Elser (St-Gall), Graner (St-Imier), Joye (Fribourg), Keller (Berne), Niesz (Baden), Stiefel (Bâle), Trüb (Zurich). Secrétaire général: A. Kleiner; Secrétaire de l'UCS: O. Ganguillet.

Le comité a tenu au cours de l'année 8 séances, la délégation spéciale pour l'organisation du congrès de l'UIPD 6 séances.

L'assemblée générale a eu lieu à Aarau le 7 juillet 1934, le procès-verbal de celle-ci a été publié au Bulletin 1934, No. 24, page 683 et suivantes.

L'année écoulée est caractérisée par les efforts qui sont faits pour adapter toutes choses à la situation nouvelle créée par la crise. Le marché étranger nous est toujours plus fermé par des mesures fiscales ou de politique économique, de sorte que nous avons toujours plus de raisons d'utiliser les dons que la nature nous a accordés, et parmi eux l'énergie de nos chutes d'eau. De sérieux efforts sont faits dans ce but par nos entreprises de distribution d'électricité et la statistique nous prouve que ces efforts ont été récompensés par des succès encourageants.

La production hydraulique a augmenté de 1932/33 à 1933/34 de 326 millions de kWh dont la moitié a été utilisée dans le pays. L'énergie consommée dans les ménages accuse à elle seule une augmentation de 52 millions de kWh. L'enquête faite par notre secrétariat, a établi que le nombre de cuisinières de 2 plaques ou plus raccordées par année est d'environ 12 000, le nombre des chauffe-eau d'environ 13 000, le nombre des lampes à incandescence d'environ 500 000. A la fin de l'année, le nombre total des cuisinières raccordées atteignait 115 000 et celui des chauffe-eau 135 000. A ces augmentations d'appareils domestiques correspond une augmentation certaine de la consommation et il faut espérer que la recette résultanté compensera les diminutions de recettes causées par l'incessante baisse des tarifs.

Les perspectives d'avenir sont malheureusement moins bonnes pour la vente d'énergie aux industriels. Dans ce domaine des concessions sont parfois devenues nécessaires pour aider les industries dans leur lutte pour l'existence, quoiqu'en général les prix de vente aient déjà subi des réductions importantes. Nous avons fait une enquête sur les conditions de vente de l'énergie aux entreprises de transport et avons constaté que les prix consentis à ces entreprises sont de beaucoup inférieurs au prix de revient de l'énergie produite par groupes Diesel, et cela malgré la baisse extraordinaire du prix de ces machines.

Nous avons recommandé l'année passée déjà à nos centrales de ne pas négliger les amortissements nécessaires. Ce serait fausse politique que d'agir autrement et de distribuer de forts dividendes aux dépens des amortissements indispensables, car on donnerait l'impression d'une trop grande prospérité et nos consommateurs d'énergie seraient enclins, avec raison, à exiger des réductions de prix. Les sommes à amortir sont encore très élevées et l'avenir est très incertain.

Assemblées et congrès.

L'assemblée générale de l'UCS a eu lieu à Aarau le 7 juillet 1934 le même jour que l'assemblée générale de l'ASE. A cette occasion M. le Directeur Grossen a donné un aperçu historique très intéressant sur le développement du service de l'électricité de la ville d'Aarau qui a été visitée par les délégués. Le lendemain une soixantaine de délégués ont visité l'usine de Beznau et les chantiers de l'usine de Klingnau.

Le grand évènement dans les annales de 1934 a été pour l'UCS le congrès de l'Union Internationale des Producteurs et Distributeurs d'Energie Electrique (UIPD). L'organisation de ce congrès a demandé pendant des mois un travail intense aussi bien à notre comité qu'au personnel du Secrétariat général. Nous ne saurions énumérer ici tous ceux qui ont été mis à contribution par ces travaux, mais nous réitérons en bloc à tous nos très vifs remerciements. 600 congressistes sont venus du dehors; le congrès a été suivi en outre de près par un très nombreux personnel de nos centrales. Nous espérons qu'il laissera le meilleur souvenir dans la mémoire de ceux qui ont eu l'avantage de pouvoir y assister.

Nous avons exposé l'origine de l'UIPD dans le No. 18 du Bulletin 1934. La liste des rapports présentés au congrès figure au No. 25 du Bulletin. Nous rappelons à nos membres que ces rapports peuvent être obtenus en tout temps au Secrétariat.

La Société pour la diffusion de l'énergie électrique (Elektrowirtschaft) a saisi l'occasion de la semaine de la lumière à Lugano (du 9 au 21 mai 1934), organisée avec un goût parfait par notre collègue M. Andreoni, pour présenter aux délégués de nos centrales une série très intéressante de conférences. M. C. A. Giudici, Bodio, a parlé de l'utili-

sation des forces hydrauliques dans le Tessin; M. Mercanton, Clarens, a discuté la question: existe-t-il des règles pour la propagande en faveur de l'énergie électrique; M. le Dr. Fehr, Zurich, a rapporté sur l'importance des amortissements et des réserves pour les entreprises d'électricité.

A signaler comme innovation la fête des jubilaires, dont la première a eu lieu à Lucerne le 13 octobre 1934, afin de décharger le programme des assemblées générales et d'organiser chaque année en un endroit central une réunion familiale, appropriée en l'honneur des jubilaires. Favorisée par la collaboration active du service de l'électricité de la ville de Lucerne et le beau temps pour l'excursion au Rütli, la manifestation, qui avait réuni 163 jubilaires, se déroula à la satisfaction générale. On peut considérer la tentative comme réussie (compte-rendu dans le Bulletin No. 24, 1934). Une fête pareille aura lieu régulièrement à l'avenir; en 1935, elle sera tenue si possible en Suisse romande.

Législation fédérale.

La législation fédérale en matière d'installations électriques n'a subi dans le courant de l'année aucune modification. A l'occasion des discussions publiques au sujet de l'établissement d'une usine cantonale de production d'énergie pour l'alimentation du canton de Nidwald, d'aucuns ont été d'avis de solliciter l'intervention de pouvoirs fédéraux afin d'empêcher la création de centrales manifestement superflues. Il n'est pas certain que la législation permette une telle intervention, mais il faut espérer que les grandes entreprises existantes se mettront d'accord entre elles pour adapter à l'avenir les nouvelles constructions aux besoins réels.

Commissions de l'UCS.

La commission pour les tarifs (Président: M. Bertschinger) s'est réunie le 2 juillet pour visiter sous la conduite de son président une série d'installations modèles du canton de Zurich. Dans le but de renseigner la commission, le secrétariat a fait une enquête sur la tarification de l'énergie employée par les armoires frigorifiques.

A fin 1934 le secrétariat s'est informé des conditions de vente de l'énergie fournie aux entreprises de transport; les centrales qui ont contribué à cette enquête ont reçu un tableau résumant les renseignements recueillis. M. Bertschinger qui a donné sa démission comme président a été remplacé en cette qualité par M. Baumann, Berne. La commission a en plus été élargie par la nomination de M. Wälchli, Aarau.

La commission pour les questions de personnel s'est réunie le 18 janvier 1934 sous la présidence de M. Fehr, Zurich (NOK) pour prendre connaissance des mesures prises jusqu'à ce jour pour l'adaptation des traitements aux conditions économiques actuelles.

La commission d'assurance, président M. Dubochet, Clarens, a poursuivi ses études sur l'assurance-incendie du mobilier. Elle a eu aussi à examiner un litige entre une Compagnie d'assurance de responsabilité civile et un membre de notre association. Le différend a pu être aplani à la satisfaction des partis.

La commission pour l'étude des accidents dûs aux courants forts (président M. Ringwald, Lucerne), ne s'est pas réunie. Les études du D^r Sulzer se sont poursuivies.

Une délégation temporaire instituée pour discuter avec l'administration des PTT les prescriptions concernant les installations téléphoniques de l'Etat dans les centrales d'électricité a pris connaissance du projet rédigé par M. Leuch, Zurich, et a transmis ce projet aux PTT.

Le rapport du secrétariat général contient à la page 395 les renseignements sur l'activité des commissions mixtes constituées en commun par l'ASE et l'UCS.

Nous remercions les membres de toutes les commissions pour le temps qu'ils veulent bien consacrer dans l'intérêt général à nos travaux divers.

La Caisse de Pensions de Centrales Suisses d'électricité se développe conformément aux prévisions. Elle comptait le 30 juin 1934 3551 assurés répartis sur 81 entreprises. Sa fortune s'élevait le même jour à 26,608 millions de francs. Au cours de ses 12 premières années d'existence elle a distribué à 606 retraités, invalides, veuves et orphelins 2 736 490 fr. Ainsi qu'il est indiqué au rapport de gestion 1933/34 le déficit se réduit d'année en année. En raison de l'abaissement continuel du taux d'intérêt son extinction se ralentit cependant très sensiblement.

Relations avec des sociétés amies.

En commun avec la Société suisse pour l'aménagement des eaux, nous avons étudié la question d'une requête à présenter au Conseil fédéral concernant une réglementation dans l'ordre de construction des usines. Cette question, d'importance capitale pour nos entreprises a soulevé des discussions très nourries, de sorte que la requête n'a pu être présentée qu'en 1935. Nos relations avec la Société suisse pour l'aménagement des eaux ont continué à être des plus cordiales.

La Société pour la diffusion de l'énergie électrique (Elektrowirtschaft) créée il y a plusieurs années par un petit groupe de centrales dans le but de la propagande en commun a pu étendre son activité et le cercle de ses intéressés. Afin de régler les rapports entre nos deux sociétés nous avons conclu avec l'Elektrowirtschaft une convention fixant notre contribution financière et délimitant les sphères respectives d'activité. Le détail de la convention a été communiqué à tous les membres de l'UCS, qui ont donné par votation écrite leur assentiment. Il faut espérer que les effets de la convention seront profitables aux intérêts de toutes les centrales, que du reste nous avons invitées à entrer dans le groupe de l'Elektrowirtschaft. Nous tenons à réitérer à cette place notre invitation.

L'Office d'éclairagisme est entretenu par des versements des fabricants syndiqués de lampes à incandescence à la suite d'une convention conclue fin 1929. Le comité de direction présidé par M. Trüb, directeur du Service de l'électricité de la ville de Zurich, a tenu 3 séances. L'Office d'éclairagisme, à part ses publications dans notre Bulletin et dans l'organe des installateurs électriciens, s'est chargé de la rédaction du No. 3 de l'«Electricité pour tous» consacré à l'éclairage dans les fermes et leurs dépendances, et d'intéressants articles dans la «Technische Rundschau», dans le «Schweiz. Baukalender», dans la Revue des Hôteliers, dans l'organe des aubergistes et dans de nombreuses autres publications. Il a fait paraître à l'usage des installateurs, des tableaux facilitant l'établissement des projets d'éclairage; il a organisé des conférences à Lugano, à Couvet et à Bremgarten, il a collaboré à l'établissement d'un film sonore mis gratuitement à la disposition des centrales et montrant les applications de l'électricité dans les ménages. A l'Ecole polytechnique (Institut d'hygiène) l'outillage pour les démonstrations d'éclairage a été complètement transformé et modernisé avec l'aide de l'office de l'éclairagisme.

En ce qui concerne nos relations avec l'Union Suisse des Installateurs-Electriciens, il y a lieu de signaler qu'un projet de règlement pour les examens de maîtrise a été soumis à la commission commune comprenant des délégués de l'UCS et des délégués des installateurs. L'accord s'est fait sans difficulté et le règlement mis au point a été approuvé par le comité de l'UCS. Monsieur Ringwald, jusqu'à ce jour président de notre délégation instituée pour les pourparlers avec les installateurs, ayant donné sa démission a été remplacé par M. Graner.

Nous ne savons pas encore quand auront lieu les premiers examens de maîtrise. En attendant, les examens des installateurs électriciens, candidats pour l'obtention d'une concession de la part d'une centrale, se poursuivent comme par le passé. En 1934 le nombre des candidats examinés a été de 109, dont 48 ont pu être recommandés pour l'octroi d'une concession. Les futurs examens de maîtrise exigeront plus de connaissances que les examens que notre secrétariat a fait passer jusqu'à ce jour aux installateurs sollicitant une concession. Le titulaire d'un diplôme de maîtrise pourra donc sans inconvénient être dispensé de ce dernier examen. L'Union des installateurs aurait voulu que les centrales s'engagent à n'accorder de concession qu'à des installateurs ayant obtenu le diplôme de maîtrise. Il est évident que nous n'avons pas pu accéder à ce désir et que nous avons dû revendiquer pour les centrales une liberté d'action complète en matière de concessions.

L'UCS a été aimablement invitée et elle s'est fait représenter dans la plupart des cas aux assemblées de la Société pour la diffusion de l'énergie électrique en Suisse, de l'Association suisse pour l'aménagement des Eaux, de l'Union suisse des Installateurs-électriciens et, à l'étranger, aux assemblées de l'Elektrotechnischer Verein de Vienne, à Salzbourg, de la Vereinigung der Elektrizitätswerke à Berlin, du Verband deutscher Elektrotechniker à Stuttgart et de l'Electrotechnicky Svaz Ceskoslovensky à Ostrava.

Nouvelle convention concernant l'achat de lampes à incandescence.

La convention passée fin 1929 avec l'Union des installateurs électriciens et le syndicat des fabricants de lampes à incandescence fut prolongée jusqu'à fin 1934, ainsi que nous l'avons dit l'année passée. Des démarches furent entreprises par l'ASE pour introduire une marque de qualité. Les pourparlers entamés par M. Trüb au nom de l'UCS dans le but de conclure une nouvelle convention, furent très longs et ils n'avaient pas encore abouti à la fin de l'année. Il est probable cependant qu'avant la parution de notre rapport les Centrales auront été renseignées sur les bases d'une nouvelle entente.

Finances.

On trouvera plus loin les comptes pour l'année 1934 et le bilan. Les recettes s'élèvent à fr. 115 665.45 de même que les dépenses; dans ces dernières sont compris fr. 13 134.60 mis en réserve pour des buts spéciaux de l'UCS.

Section des achats de l'UCS.

Les contrats avec les fabricants de conducteurs, de tubes isolants et d'appareils électrothermiques n'ont pas subi de modifications.

Les centrales intéressées à ces accords ont acheté entre le 1^{er} juillet 1933 et le 30 juin 1934, 3 970 000 mètres de conducteurs isolés (y compris 95 000 m de conducteurs sous plomb isolés au caoutchouc) et 515 000 m de tubes isolants; elles ont touché sur ces achats une ristourne de 42 150 fr.

Les centrales intéressées ont acheté pendant la même période des appareils électrothermiques pour 1 840 000 fr., pour lesquels une ristourne de 36 800 fr. a été versé. La livraison d'huile pour transformateurs et disjoncteurs a été effectuée par le même fournisseur que jusqu'ici. En fixant un prix de base maximum pour l'huile, la section d'achat rend service aussi à ceux qui préfèrent s'adresser à un autre fournisseur quelconque.

Compte et bilan de la Section des achats.

Le compte annuel et le bilan sont reproduits cidessous. Les recettes comportent fr. 18 223.34, les dépenses 18 540 fr. Nous proposons de reporter l'excédent des dépenses de fr. 316.66 à compte nouveau, tout en maintenant notre contribution de 10 000 fr. à l'UCS. Nous espérons étendre le champ d'activité de notre section d'achat et accroître ainsi nos recettes tout en procurant de nouveaux avantages à nos centrales.

Zurich, le 15 juin 1935.

Pour le Comité de l'UCS:

Le Président: Le Secrétaire général: (sig.) R. A. Schmidt. (sig.) A. Kleiner.

U C S Compte de l'année 1934 et Budget pour l'année 1936.

	Budget 1934	Compte 1934	Budget 1936
Recettes:	fr.	fr.	fr.
Cotisations des membres	80 000	81 805.—	82 500
Intérêts	11 000	13 060.45	13 000
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux	10 000	$10\ 000$	10 000
Versement de l'O. d'E. (Contrat de l'UCS avec les fabriques de lampes et l'USIE)	13 500	10800	_
Autres recettes	-	_	8 000
	114 500	115 665.45	113 500
$D\'epenses$:			
Cotisations à d'autres associations	2 900	3 382.50	4 000
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS	72 000	$72\ 000$	74 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux	5 000	5 000. —	5 000
Subvention à la Société pour la diffusion de l'énergie électrique	7 500	7 500.—	8 000
Impôts	1 000	1 482.85	2 000
Subvention à l'impression de la statistique	2 000	$2\ 000$	2 000
Subvention à la Fondation suisse «Trieur»	500	500.—	500
Divers et imprévus et réserve pour des buts spéciaux de l'UCS	23 600	23 800.10	18 000
	114 500	115 665.45	113 500
	,		

Bilan au 31 décembre 1934.

Actif:				fr.	Passif:	fr.
Valeurs Débiteurs Banque, Carnet de dépôt Banque, Compte-courant Compte de chèques postaux Caisse	•••	 	• • •	275 260. — 577. — 59 696.95 7 218. — 1 821.75 1 501.88	Capital	180 000.— 85 000.— 43 817.18 37 258.40
		 		346 075.58		346 075.58

Section des achats de l'UCS

Compte de l'année 1934 et Budget pour l'année 1936.

	Budget 1934	Compte 1934	Budget 1936
P	fr.	fr.	fr.
Recettes:			
Solde de l'année précédente	_	1547.44	_
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	15 700	13 979.65	15 800
Intérêts	3 200	2 696.25	2 800
Excédent des dépenses	_	316.66	_
	18 900	18 540.—	18 600
Dépenses:			
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	7 500	7 500.—	7 500
Indemnité à la station d'essai des matériaux pour essais effectués	700	568.—	600
Subvention pour buts généraux de l'UCS	10 000	$10\ 000$	10 000
Impôts	500	313.25	300
Divers et imprévus	200	158.75	200
	18 900	18 540.—	18 600

Bilan au 31 décembre 1934.

Actif:	fr.	Passif:	fr.
Valeurs Banque Compte de chèques postaux Caisse Débiteurs Solde	58 300. — 8 328.50 197.59 129.60 2 727.65 316.66	Fonds de compensation	55 000.— 15 000.—
	70 000.—		70 000

Propositions du Comité de l'UCS à l'assemblée générale du 7 septembre 1935 à Zermatt.

No. 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 42º assemblée générale du 7 juillet 1934 à Aarau (voir Bulletin 1934, No. 24, page 683) est approuvé.

No. 3: Rapport de l'UCS.

Le rapport du comité sur l'année 1934 (page 404) 1) est approuvé.

No. 4: Compte de l'UCS.

Le compte de l'Union pour l'année 1934 et le bilan au 31 décembre 1934 (page 407) sont approuvés et décharge en est donnée au comité.

No. 5: Compte de la S.A.

- a) Le compte de la Section des achats pour l'année 1934 et le bilan au 31 décembre 1934 (page 407) sont acceptés et décharge en est donnée au comité.
- b) L'excédent de dépenses de fr. 316.66 est reporté à compte nouveau.

No. 6: Cotisations.

Les cotisations des membres pour l'année 1936 sont les mêmes que pour 1935 et sont fixées comme suit:

Membres avec un capital:

	fr.	fr.				fr.
	de 0 à	50 000.—				30.—
de	50 001.— à	$200\ 000.$ —				60.—
>>	200 001.— à	500 000.—				120.—
>>	500 001.— à	$1\ 000\ 000.$ —				200.—
>>	1 000 001.— à	2 500 000.—				300.—
	2 500 001.— à					
>>	6 000 001.— à	12 000 000.—				008
	de plus de	12 000 000.—			×	1300.—

No. 7: Budget de l'UCS.

Le budget de l'UCS pour 1936 (page 407) est approuvé.

No. 8: Budget de la S.A.

Le budget de la Section des achats pour 1936 (page 407) est approuvé.

No. 9: Rapport et compte du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1934 (page 393), approuvés par la commission d'administration.

No. 10: Budget du SG.

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1936 (page 397), approuvé par la commission d'administration.

No. 11: CSE.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour l'année 1934 et du budget pour 1935 (page 397).

No. 12: Nominations statutaires.

a) Nomination de trois membres du comité; conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1935 pour MM.:

P. Joye, Fribourg; H. Niesz, Baden; E. Stiefel, Bâle.

Messieurs Joye et Stiefel se mettent à disposition de l'assemblée générale pour une réélection éventuelle, tandis que M. Niesz décline une réélection.

Le comité propose de réélire MM. Joye et Stiefel et de nommer à la place de M. Niesz, M. A. Moll, directeur des Usines électriques d'Olten-Aarburg.

b) Nomination de deux vérificateurs de comptes et de deux suppléants. Le comité propose de confirmer dans leurs fonctions les deux vérificateurs actuels, MM. P. Corboz, Sion, et G. Lorenz, Thusis, ainsi que les deux suppléants actuels MM. R. Lang, Olten, et L. Mercanton, Clarens.

No. 13: Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le comité attend les propositions de l'assemblée.

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes à l'assemblée générale de l'UCS à Zermatt le 7 septembre 1935.

Les soussignés ont vérifié en date de ce jour les comptes de l'Union des Centrales Suisses d'électricité et de la section des achats pour l'exercice 1934.

Comme par le passé, le travail est facilité par la présence d'un rapport complet de la Société fiduciaire suisse, auquel les vérificateurs ont pu se rapporter.

L'exactitude des reports d'un exercice à l'autre a été vérifiée. Différents pointages ont permis de constater la concordance des écritures de la Caisse et du Grand-livre avec les pièces annexes. Le bordereau des valeurs en banque, ainsi que l'état de la caisse ont été contrôlés.

Les vérificateurs se plaisent à reconnaître la bonne ordonnance des comptes et leur exactitude. Ils proposent d'en donner décharge au comptable et au Comité avec remerciements pour leur excellente gestion.

Zurich, le 26 juin 1935.

(sig.) P. Corboz. (sig.) G. Lorenz.

93° et 94° séance de la commission des normes de l'ASE et de l'UCS, les 12 et 13 juin 1935.

La 93° séance de la commission des normes, avec les collaborateurs permanents, fut consacrée à différentes questions touchant aux normes déjà en vigueur, la 94° séance, avec les collaborateurs pour les huiles isolantes, à la discussion d'un projet de revision des normes pour huiles isolantes. Le projet des nouvelles «conditions techniques pour huiles isolantes» va maintenant être mis à l'enquête publique par publication dans le Bulletin de l'ASE, puis sera soumis à la commission d'administration de l'ASE et de l'UCS pour approbation et

mise en vigueur. Avec la collaboration de fabricants la commission mit ensuite au point un troisième projet de «Dispositions complémentaires aux normes de l'ASE pour interrupteurs, pour interrupteurs à déclenchement lorsque la tension baisse, à déclenchement à distance par commande électrique et pour contacteurs» ainsi qu'un quatrième projet de «conditions auxquelles doivent satisfaire les disjoncteurs automatiques pour installations intérieures», de telle sorte que ces projets pourront également être soumis à la commission d'administration de l'ASE et de l'UCS après avoir été mis à l'enquête publique par publication dans le Bullețin de l'ASE.

¹⁾ Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit